

Jun 2013

Campugnan

Bulletin Municipal

9



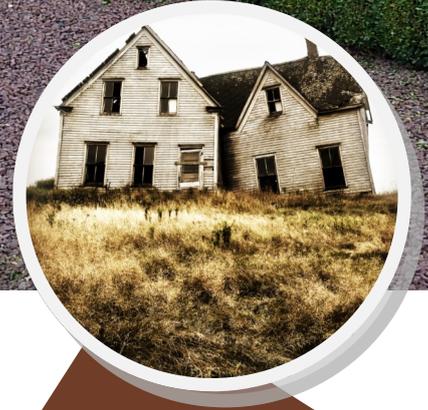
P.6

**Lutte contre
l'incendie**



P.8

Budget



P.11

OPAH

édito

Chers administrés,

En ce début d'année, vous aurez du plaisir, je l'espère, à parcourir ce bulletin édité pour vous par le Conseil Municipal et mis en page par notre secrétariat. Dans ce bulletin d'infos de quelques pages, vous pouvez prendre connaissance des décisions que le Conseil Municipal a jugé bon de prendre.

Avec des moyens budgétaires limités, les élus de notre commune placent en priorité l'entretien des bâtiments communaux et la voirie. Cette année, la salle des fêtes, à l'intérieur, a fait peau neuve ; puis le logement n°5 à la Résidence *Les Enclouses* est en cours de rénovation. Je remercie notre employé technique, en l'occurrence Stéphane, qui, par son savoir, nous entretient l'ensemble des bâtiments. Pour lui permettre d'effectuer tous ces travaux, nous avons embauché, par contrat et pour une durée de six mois, Monsieur Alexandre FAMCHON.

Je remercie également tous les bénévoles de toutes les associations, qui, par leur dynamisme, rendent la vie plus agréable sur notre commune.

Je ne peux terminer sans parler du vandalisme et des vols, qui arrivent encore trop souvent en ce début d'année. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie pour les deux vols de fleurs.

Pour finir, je vous souhaite à tous une très belle saison estivale.

Le Maire,
Jean VEZAIN



Sommaire

P. 03 Vie Communale

P. 04 Pendants ce temps...

P. 06 Lutte contre l'incendie

P. 08 Budget

P. 10 Divers

P. 11 Logement

P. 12 Jeux

P. 15 Associations

P. 16 Etat civil

P. 18 Agenda

Distribution du journal

Le Bulletin municipal vous est distribué deux fois par an, dans vos boîtes aux lettres, gratuitement.

Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez désormais remplacer l'édition papier par la version électronique.

Dans ce cas, merci de retirer auprès de la mairie le formulaire d'inscription ou de nous retourner celui que vous trouverez en page 17.

La destruction continue...

Depuis la dernière éditions, nous avons encore constaté des dégradations sur la commune. L'abribus situé au lieu-dit Thibaud a notamment été pris pour cible à trois reprises.

Les rosiers du parking de l'école sont restés en place un petit mois puis ont finalement été dérobés, à deux reprises. Les plantations de sauge faites le long du cimetière ont été également piétinées et certains pieds, emportés.

Nous avons également dû changer la boîte aux lettres de l'école qui était irréparable suite à un coup de pied bien placé.

La gendarmerie entend nos plaintes à chaque fois et commence d'ores et déjà des rondes plus rapprochées sur la commune.



Sont considérés comme des actes de vandalisme par le code pénal :

- les tags, les graffitis et autres inscriptions non autorisés sur une façade ou un véhicule,
- destructions d'abris bus,
- détériorations d'ouvrages publics,

L'acte de vandalisme est passible d'une amende de 3 750 € d'amende et d'un travail d'intérêt général, s'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers.

Les peines prononcées sont adaptées aux circonstances, à la personnalité et à l'âge de l'auteur.

La tentative de vandalisme est punie des mêmes peines.

Immobilier

La commune est désormais propriétaire du terrain situé derrière l'église. Avec le puits présent sur cette parcelle, nous pourrons désormais y puiser l'eau pour un arrosage plus écologique et économique.

Le logement n°5, Résidence les Enclouses, sera bientôt terminé. Le Conseil Municipal prévoit donc de le louer à partir du **1er octobre 2013**. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître à la mairie, où il leur sera remis la liste des pièces à fournir pour constituer un dossier. Une commission se réunira ensuite afin de choisir le dossier qui sera retenu.



Pendant ce temps...

Sur Campugnan

Sortie Patinoire



Le 18 décembre 2012, les enfants ont pu profiter d'une belle après-midi à la patinoire aménagée cette année pour la première fois par l'Association des commerçants, artisans, industriels et professions libérales du canton de Blaye (ACAIPLCB). Cette patinoire artificielle a permis à nos plus grands (l'association ne pouvant fournir de patins pour les plus petites pointures) de passer un après-midi sous le soleil et loin de la salle de classe! Deux heures de patinage! Les premières glissades ont commencé à se multiplier mais comme on dit, lorsque l'on tombe, il faut recommencer. C'est ce qu'ont bien compris les enfants qui n'ont pas eu peur de se lancer malgré tout!

Et aussi



Loto du Club de l'Amitié, le 13 janvier 2013, qui a fait d'heureux gagnants.

Avec sa hotte sur le dos remplie à ras bord, le père Noël a, cette année encore, apporté de jolis petits cadeaux aux enfants de l'école.



Le repas de printemps du Club de l'Amitié a accueilli près de 90 personnes qui ont pu apprécier les petits plats mijotés par Madame BRAUER, traiteur à Marçillac.



Une année de plus à ajouter au palmarès communal, qui maintient son premier prix depuis 2003.



Chasse à l'oeuf

Nous remercions bien chaleureusement les bénévoles de A « la sauce » des parents de Campugnan qui ont aidé les cloches à distribuer aux enfants de l'école des œufs de Pâques, pour le plus grand plaisir des petits gourmands!



Soirée Années 80



Soirée costumée organisée par le Comité des fêtes



Une belle réussite pour cette première manifestation organisée par l'association **ON/OFF Racing Team**, petite dernière de la famille des associations Campugnanaises.

Une soirée placée sous le thème des années 80 et une salle comble pour une ambiance qui a ravi tout le monde. Pari réussi pour l'association qui prévoit déjà le prochain rendez-vous!

Lutte contre l'incendie



La commune de **CAMPUGNAN** est classée en **risque feux de forêt**, ce qui implique une **vigilance toute particulière** de la part des administrés, en particuliers pour ce qui est de l'incinération et du débroussaillage.

Périodes d'incinérations*

**Il faut savoir qu'avec la présence de la déchetterie de Saint-Paul sur le territoire intercommunal, les incinérations privées sont simplement tolérées.*

Public visé	PERIODES D'INCINERATION	
Particuliers, propriétaires et ayants-droit, à titre privé	INTERDITE du 15/03 au 30/04 et du 01/07 au 30/09	TOLEREE Dérogation possible du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 <u>sur autorisation municipale</u>
	INTERDITE du 15/03 au 30/04 et du 01/07 au 30/09	AUTORISEE Du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 avec déclaration municipale et information du CODIS 33 pour allumage
Propriétaires forestiers et agricole	TOLEREE Dérogation possible sur autorisa-	

□ 6 000 communes françaises sont classées « à risque feux de forêts », soit 1 commune sur 6;

□ 24 000 ha en moyenne partent chaque année en fumée;

L'Aquitaine c'est ...

□ la 1ère région forestière soit 1.8 million d'hectares ;

□ 34 000 emplois générés par la forêt;

Mais aussi...

□ 1 700 départs de feu par an...

□ ... à 86 % d'origine humaine.

Le débroussaillage...

**Il est obligatoire
dans un rayon de
50 m minimum
autour des
constructions.**

**Le non respect de cette
obligation peut conduire à
une amende de 30 € par
m² et engendrer une
franchise supplémentaire
d'assurance de 5 000 € en
cas de sinistre.**

Le débroussaillage et le
maintien en état doivent
être effectués par le
PROPRIETAIRE ou le
locataire non saisonnier.

... est une obligation légale qui
consiste à diminuer l'intensité et à
limiter la propagation des incendies
par la réduction des combustibles
végétaux.

Durant la période estivale, et en particulier en cas
de sécheresse, les services techniques ou les élus
peuvent contrôler l'état des terrains et demander
aux propriétaires qui ne l'aurait pas encore fait de
réaliser le débroussaillage dans les meilleurs
délais.

Passé le délai, et sans aucune réaction constatée,
le Maire peut ordonner l'exécution d'office des
travaux. Les frais qui seraient alors engendrés
seraient imputés au propriétaire.

ENTRETIEN DES PARE-FEUX

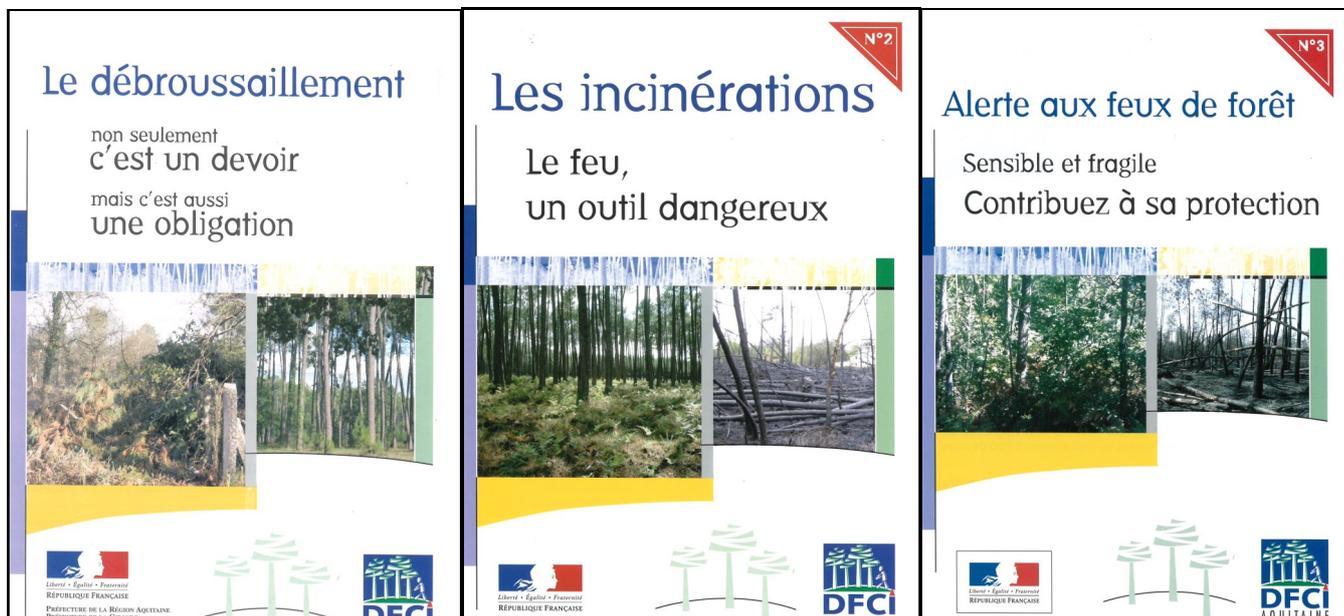
Cette année encore, nous pouvons remercier
la **DFCI Gironde** (Défense des Forêts Contre
l'Incendie) qui nous a offert du calcaire pour
entretenir nos pare-feu, indispensables à la
sécurité de nos forêts.

Les documents et fiches

- Le débroussaillage n°1 ; Les incinérations n°2 ; Alerte aux feux de forêt

Sont disponibles en mairie ou sur le site de la DFCI Aquitaine

www.dfci-aquitaine.fr



Budget

Subventions aux associations

- Société de chasse **200 €**
- Comité des fêtes **200 €**
- Club de l'amitié **200 €**
- Notre-Dame-de-Campugnan **1000 €**
- Association (GARB) **150 €**
- Secours Populaire **100 €**
- Amicale des pompiers de Blaye **200 €**
- Souvenir Français **100 €**
- Coopérative scolaire **292 €**
- A « la sauce » des parents **100 €**
- Restos du coeur **200 €**



Vote du Budget 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 mars 2013 et a voté, à l'unanimité des membres présents le Budget 2013.

Vous retrouverez dans cet article les principales décisions qui ont été prises.

Personnel communal

Monsieur Alexandre FAMCHON a été embauché au service technique en contrat aidé pour une durée de six mois, afin d'aider Monsieur Stéphane MAGNERON durant la période estivale.

Etat de la dette

La commune dépense cette année 18 850 euros en remboursement de capital et 6 425 euros en intérêts.

Ce qui porte à 48.05 euros l'endettement par habitant, pour l'année 2013.

Travaux, orientations 2013

Cette année, du point de vue des travaux, le Conseil Municipal a misé une bonne partie de son budget sur l'école. En effet, il est prévu de refaire une partie de la toiture, à savoir celle des toilettes et une partie de la classe de Pierre-André PIQUES ; le sol du préau afin d'éviter les mauvaises chutes ; les menuiseries de la classe de Muriel FERREIRA.

Le tout étant soumis à des demandes de subvention, auprès du Conseil Général et de l'Etat, les travaux ne pourront débuter que si nous obtenons l'accord de subvention.

Des travaux de peinture extérieure sont également prévus.



Participations communales

- Syndicat du Lycée **428 €**
- Syndicat du Collège **1 330 €**
- Bassin Versant de la Livenne **4 500 €**
- SDIS (Défense incendie) **7 450 €**
- SMICVAL (ordures ménagères) + SDEEG (éclairage public) **5 500 €**

Impôts locaux

Taxe d'Habitation	16%
Taxe Foncière Bâti	21.5%
Taxe foncière non bâti	48.5%

Budget

Budget présenté en euros (€)

Dépenses de fonctionnement		
	Budget 2012	Budget 2013
Charges à caractère général	120 554.00	108 904.00
Charges de personnel	149 600.00	168 100.00
Autres charges	38 614.00	34 959.00
Charges financières	6 894.00	7 025.01
Amortissements	7 155.60	889.00
Dépenses imprévues	13 714.15	7 701.75
Virement à la section d'investissement	56 169.00	7 500.00
TOTAL	392 700.75	335 078.76
Recettes de fonctionnement		
Produit des services	8 390.00	8 340.00
Travaux en régie	15 000.00	2 000.00
Impôts et taxes	129 639.00	134 932.00
Dotations et subventions	146 472.00	132 385.00
Autres produits	2 800.00	2 500.00
Produits exceptionnels	4 500.00	4 000.00
Remboursement sur personnel	16 000.00	11 000.00
RECETTES DE L'EXERCICE	322 801.00	295 157.00
Excédent reporté	69 899.75	39 921.76
TOTAL	392 700.75	335 078.76

Dépenses d'investissement	
	Budget 2013
Déficit reporté	50 268.92
Voirie	1 000.00
Bâtiments scolaires	17 008.09
Salle des fêtes	2 000.00
Abribus à Hervais	1 000.00
Eclairage public	772.00
Photocopieur mairie	4 725.00
Acquisitions diverses	2 000.00
Achats de terrain	3 000.00
Régularisation de mise à disposition de terrain	48 000.00
Remboursement capital	18 850.00
Dépenses imprévues	4 500.00
TOTAL	153 124.04
Recettes d'investissement	
Virement de la section de fonctionnement	7 500.00
DGE 2010	562.73
Subvention école CG33	8 141.80
Subvention école DETR	4 885.08
FDAEC 2012 +2013	22 402.00
Taxe d'aménagement	2 000.00
FCTVA	11 701.00
Affectation du résultat	47 042.40
Amortissements	889.00
Régularisation de mise à disposition de terrain	48 000.00
TOTAL	153 124.04

DOSSIER : Qu'est-ce que l'OPAH?

Sont éligibles :

tous les travaux qui visent à améliorer les logements de plus de 15 ans, en matière de sécurité (électricité, toiture, gros œuvre ...), de salubrité ou d'équipement (création ou remplacement d'installation de chauffage, création de sanitaires...), d'économie d'énergie ou d'adaptation aux besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

**Pour tout
renseignement
contactez :**

**Pierre
LANDES**
(SMPHG),

32 rue des maçons

33390 BLAYE

06 75 24 09 29

Une OPAH est une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, qui a pour but est de permettre aux propriétaires de logements principaux ou locatifs d'obtenir des aides techniques et financières sur les travaux qu'ils entreprennent afin de réhabiliter le patrimoine bâti et d'en améliorer le confort et l'habitabilité.

Depuis le 1er août 2011, une OPAH est lancée, pour une durée de 3 ans, sur les communautés de communes de l'Estuaire, du canton de Blaye, du canton de Saint-Savin, de Bourg en Gironde et du Cubzaguais.

Son but est de permettre aux propriétaires de logements, principaux ou locatifs, d'obtenir des aides financières, sous forme de subventions, pour les travaux qu'ils entreprennent sur leur patrimoine bâti.

Plus de 5 000 000€ de travaux ont déjà été engagés par plus de 180 propriétaires (occupants ou bailleurs) subventionnés pour près de la moitié par les principaux partenaires de l'OPAH : l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), l'Etat (Programme « Habiter mieux »), le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, les Communautés de Communes composant le Pays de la Haute Gironde.

Des permanences d'information sont assurées, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 :

- le lundi à la maison des services au public de Bourg
 - le mardi au siège de la Communauté de communes du Cubzaguais (44 rue Dantagnan à Saint André de Cubzac)
 - **le mercredi à la maison des services au public de Blaye**
 - le jeudi à la maison de la Communauté de communes de Saint-Savin
- et au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire (38, avenue de la République à Braud et Saint-Louis.

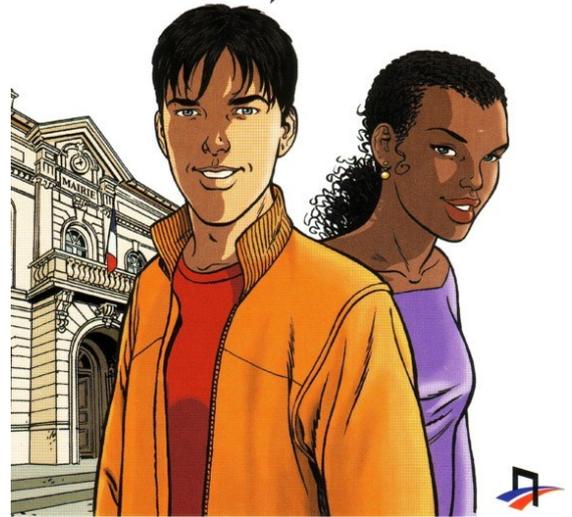


MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le recensement militaire, pensez-y, c'est obligatoire !

Les jeunes gens domiciliés sur la commune doivent se faire recenser dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire ou au maximum dans les deux mois qui suivent. Pour ce faire, une simple formalité : se rendre en mairie, muni du livret de famille et d'une pièce d'identité. Il leur sera ensuite remis une attestation, à conserver précieusement. Ce recensement permet en outre d'être convoqué à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté, ancienne JAPD).

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



Zoom sur Campugnan

Chaque photo représente un détail d'un lieu dans la commune...
à vous de retrouver lequel !

On commence par des faciles ...



1



2



3



4



5



6



7



8

Mots croisés Campugnansais

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		

Horizontalement :

1. Aménagement rationnel des villes et campagnes. Qui n'est pas dit. Petit ruisseau. 2. Bond. Meilleur. Désordre général. Dedans. 3. D'une seule couleur. Métal précieux. Parcours. Article défini. Particule démonstrative. 4. Thymus du veau et de l'agneau. Inactif. Plongé dans l'eau. 5. Sévère. Progrès. A la mode. 6. Voir le jour. Département. Pays d'Asie. 7. Note. Préfixe privatif. Ici. Spécialisé. 8. Habitants de Campugnan. Moitié. 9. Lieu d'apprentissage. Idiot. Tuer. 10. Marcha sans but. Démonstratif. Communauté de commune. Equidé. 11. Choisie. Relatif au nouveau-né. Très bien. 12. Pièce de charpente temporaire. Nouveau. 13. Langue parlée en Thaïlande. Emblème des rois de France. Amas de neige. 14. Vieux bateau en argot. Opération électorale. 15. Pas net. Note. Mesure chimique. 16. Type de bonnet. Commune.

Verticalement :

S'approprier. Première femme. 2. Princesse indoue. Succomber. Air France. 3. Arbrisseau utilisé pour les topiaires. Fabriqua. Double coup de baguette frappé sur un tambour. 4. Arrêt de travail. Note. Union (péjoratif). 5. Media. Instrument utilisé pour l'agriculture. 6. Conifère. Ancienne colère. Subvention aux artistes. 7. Prend le risque. Premier niveau élémentaire. Entreprise individuelle. 8. Epoux. Coutumes. Théâtre japonais. Film français de 1996 avec Jean Yanne. 9. Existes. Symbole du fer. Avaler sans mâcher. Pronom personnel. 10. Personnage historique ayant séjourné à Campugnan. 11. Prépara les aliments. Mesure. Outil coupant. 12. Expression de surprise. Adjectif possessif. Centre. 13. Monsieur. Utile aux souliers. Période obscure. 14. Plaque de métal. Religieusement neutre. Conjonction de coordination. 15. Utiliser. Supposition. Ecrivain contemporain. 16. Gibioctet. Dieu Egyptien. Préposition. 17. Dénombrement administratif de la population. Point. 18. Soudés. Condition. Esquissé.

Solutions dans le prochain numéro...



Concours communal des maisons fleuries Édition 2013

Les membres du jury passeront dans la commune entre la fin juin et le début juillet, afin de photographier vos jardins !

Souvenirs de Campugnan

Commémoration du bicentenaire — 1989



Carnaval



Carnaval — 1999

Club de l'amitié

Président : Jean VEZAIN
Vice-Présidente : Ginette LAE
Vice-Présidente : Henriette MAURIN
Secrétaire : Huguette BONOME
Trésorier : René MAURIN
Trésorier Adjoint : Michel LABARRE

Comité des fêtes

Président : Gille LAE
Vice-Présidente : Josiane VEZAIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorier : Jean-Pierre VEZAIN
Trésorière Adjointe : Lisette HERAUD

L'entente des chasseurs

Président : Jean-Claude CHAIN
Vice-Président : Robert TOURET
Vice-Président : Philippe RUIZ
Secrétaire : Gaëlle DUFOUR
Secrétaire Adjointe : Sandrine MOURANY
Trésorier : Jean-Louis ROCHET
Trésorier Adjoint : Gilles LAE

Notre-Dame-de-Campugnan

Présidente : Christiane TAVERNIER
Vice-Présidente : Bernadette ROBIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorière : Colette ROPERS
Trésorière Adjointe : Chantal MADO
Responsable de l'église : Yvette GUERRY
Membre d'honneur : Monsieur le Curé desservant la paroisse de Campugnan.

A « la sauce » des parents

Présidente : Jessica BOUTY
Secrétaire : Sandra MAGNERON
Trésorière : Céline HAZERA

ON/OFF Racing Team

Président : Romain LEGER
Secrétaire : Gwendal ORELIE
Trésorier : Nicolas LAGARDERE

Le Souvenir Français

Président : Michel WERLE
Vice-Président : Colette WERLE
Trésorier : Martial DUMONDEL
Secrétaire : Jean VEZAIN

Mallaury nous raconte...

...son stage à l'école de Campugnan



« Je m'appelle Mallaury RUBETH, je suis à la Maison Familiale Rurale de Frédignac en 2ème année d'un Bac Pro service aux personnes et aux territoires.

Je suis allée en stage à l'école de Campugnan dans la classe de Muriel FERREIRA. C'était un stage très intéressant car Muriel a directement eu confiance en moi et n'a pas hésité à me laisser faire des choses.

J'ai apprécié être dans cette école car les instituteurs sont très sympathiques et à l'écoute. »

Etat civil



Naissances

Nous souhaitons la bienvenue à...

Enzo COUCUREAU, né le 26 avril 2013

Nola Kaylia PIETRZAK, née le 9 janvier 2013



Mariages

Toutes nos félicitations à...



Décès

Toutes nos condoléances à la famille de...

Madame **Marie Simone GILBERT**, décédée le 14 décembre 2012 ;

Madame **Catherine Hélène Marie CRISTIANO**, décédée le 14 janvier 2013 ;

Madame **Marie Christine GODICHAUD épouse FOUETILLOU**, décédée le 4 mars 2013 ;

Monsieur **Guy PIFFRE**, décédé le 29 mai 2013 ;

Copies d'acte d'Etat civil

Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation, seule la personne concernée par l'acte (à condition d'être majeure), son représentant légal ou son conjoint, peut en faire la demande ainsi que ses ascendants (parents, grands-parents) ou descendants (enfants, petits-enfants) et certains professionnels lorsqu'un texte les y autorise (ex: avocat, notaire), (excepté pour un acte de décès pour lesquels vous n'avez pas besoin de justifier de votre qualité)

Pour un extrait sans filiation, toute personne peut y avoir accès sans avoir à justifier sa demande ou sa qualité.

Comment faire la demande?

Si l'acte concerne un fait survenu en France, faire la demande à la mairie de la commune concernée.

Si l'acte concerne un fait survenu à l'étranger, faire la demande auprès du Service central de l'état civil de Nantes

Vous pouvez également faire une demande sur internet, via le site de la mairie ou le téléservice acte-etat-civil.fr ou par courrier sur papier libre accompagné d'une enveloppe timbrée.

La délivrance est gratuite et le délai peut varier selon les services.

La boîte à idées

Ecole primaire : 05 57 64 76 21
Sous-Préfecture (Blaye) : 05 56 90 60 60
Communauté de communes de Blaye :
05 57 42 33 33
Centre Intercommunal d'Action Sociale (Blaye) :
05 57 42 75 20
Centre des impôts (Blaye) : 05 57 42 66 70
SAUR (Eyrans) : 05 53 49 77 00
Déchetterie (Saint-Paul) : 05 57 42 81 51
DDTM (Saint-André-de-Cubzac) : 05 57 43 60 60



Numéros d'urgence

17

Gendarmerie

15

Samu

18

Pompiers

112

Sur les portables



Une idée pour votre commune?

Des suggestions pour améliorer le petit journal?

Cet emplacement vous est réservé!

N'hésitez pas écrire pour nous faire part de vos propositions!

campugnan.boite.a.idees@gmail.com

La Mairie

Lundi et mardi : 8h-13h/14h-17h30 **Judi** : 8h-13h/14h-19h **Vendredi** : 8h-13h/14h-16h

Tel : 05 57 64 71 74 **Fax** : 05 57 43 39 64 mairie.campugnan@wanadoo.fr



Réception du bulletin municipal par voie électronique FORMULAIRE D'INSCRIPTION

« Par ce formulaire, je déclare renoncer à toute distribution papier du bulletin municipal. Je recevrai dorénavant ce document à l'adresse électronique valide inscrite ci-après.

Je m'engage à communiquer au secrétariat de la mairie tout changement d'adresse électronique afin qu'il soit fait la mise à jour.

Je suis informé que je peux, à tout moment, revenir à la version papier, sur simple notification auprès du secrétariat.

Je suis également informé que mon adresse électronique ne sera pas communiquée à un tiers, quel qu'il soit. »

Agenda

1^{er} semestre

Dimanche 9 juin : Vide Grenier

Mercredi 12 juin à 19h : Concert de l'école de musique de Blaye
(Guitares et musiques actuelles)

Samedi 22 juin : Kermesse de l'école

Dimanche 7 juillet : Repas de fruits de mer

Samedi 13 juillet : Soirée ON/OFF Racing Team (exposition de
vieilles voitures, moto et soirée concert en extérieur)

Dimanche 4 août : Repas de fruits de mer

Dimanche 22 septembre : Loto du Club de l'Amitié

Samedi 19 octobre : Repas dansant du Comité des fêtes

2 et 3 novembre : Bourse aux jouets

Dimanche 10 novembre : Repas d'automne du Club de l'Amitié

Lundi 11 novembre à 11h30 : Armistice 1918

Dimanche 17 novembre : Loto du Comité des fêtes

Dimanche 24 novembre : Repas de la société de chasse

Dimanche 1er décembre : Loto du Club de l'Amitié

Samedi 14 décembre : Marché de Noël

Vendredi 20 décembre : Noël de l'école

Mardi 31 décembre : Réveillon
de la Saint-Sylvestre

Vous désirez louer la salle des fêtes?

- 1 Rendez-vous en mairie pour vous assurer que la date voulue est disponible.
- 2 Enregistrez votre réservation en remplissant le contrat de location à la mairie.
- 3 Finalisez votre dossier au plus tard quinze jours avant la location, muni des chèques de caution, une attestation de responsabilité civile et un justificatif de domicile pour les personnes hors commune.

ATTENTION ! Signalez au moment de la signature du contrat si vous avez besoin de vaisselle. Le prêt ainsi que la quantité de vaisselle mise à disposition, figureront sur le contrat de location. La vaisselle demandée sera sortie au moment de la prise de possession de la salle et les placards ne seront ensuite plus disponibles.

Tarifs 2013 :

Location pour les personnes résidant sur la commune : 80 euros

Pour les hors commune : 230 euros l'été / 250 euros l'hiver

Caution ménage : 75 euros

Caution dégâts éventuels : 458 euros



NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :@.....



Le bulletin Municipal vous sera envoyé sous format PDF,
merci de vérifier la comptabilité avec votre explorateur.